



INFORMATIONS À LA POPULATION

NOVEMBRE 2024

MOT DE LA MUNICIPALITÉ



L'automne est déjà bien amorcé et la Municipalité souhaite vous faire part de plusieurs informations, qui ont pour la plupart été communiquées lors de la séance du Conseil général du mois d'octobre.

A l'occasion de celle-ci, plusieurs préavis ont été présentés par la Municipalité, dont notamment celui fixant le taux d'imposition pour 2025. Bonne nouvelle pour les contribuables, sur proposition de l'exécutif, le Conseil général a accepté de **diminuer le taux d'imposition de deux points**. Fixé à 78 % depuis 2022, il passera donc à 76 % l'année prochaine. En revanche, le préavis proposant la création d'un Fonds pour le développement durable dans le cadre du Plan énergie et climat communal (PECC) et qui visait à financer plusieurs actions retenues lors des ateliers participatifs a été refusé à une courte majorité. En effet, son financement par le biais d'une taxe sur l'électricité n'a pas convaincu les membres du législatif. La Municipalité a pris acte de cette décision et analysera, durant les prochains mois, les solutions qui s'offrent à elle.



Durant cette séance, les conseillères et conseillers ont également été informés de la **suppression des conteneurs Molok verre, papier/carton de l'Eco-Point en début d'année 2025**. Dès que les travaux auront été réalisés, l'ensemble des déchets concernés devront être apportés à la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy, excepté les ordures ménagères, le petit compost et les textiles usagés pour lesquels les conteneurs demeurent. Cette décision découle d'une analyse financière démontrant que les coûts générés par le transport des déchets, l'entretien et la réparation des Moloks sont en constante augmentation et ne sont plus couverts par la taxe déchets. La Municipalité a donc fait ce choix, permettant non seulement le **maintien de la taxe déchets à CHF 110.-, mais également dès 2025 la diminution de 50 % de la taxe pour les jeunes de 18 à 25 ans en formation, sur présentation annuelle d'une attestation d'études (voir Directive déchets 2025)**. La Municipalité espère donc que ces mesures seront bien accueillies ! Vous trouverez ci-après un récapitulatif des incidences pratiques de cette décision.

SUPPRESSION DES CONTENEURS VERRE/PAPIER

Dès le début d'année 2025	
CE QUI CHANGE	CE QUI RESTE
<i>Conteneurs pour les déchets</i>	
Suppression conteneurs verre	Maintien conteneurs ordures ménagères (OM)
Suppression conteneurs papier-carton	Maintien conteneurs petit compost
	Maintien conteneur textiles usagés
<i>Dépôts des déchets</i>	
Le verre, le papier et carton devront obligatoirement être apportés à la déchetterie de Praz-Faucon à Cugy.	Les OM devront continuer à être déposés dans les conteneurs Moloks à Bretigny-sur-Morrens.
Le papier et le carton devront être séparés.	Le petit compost pourra être déposé à Praz-Faucon ou à l'Eco-Point de Bretigny-sur-Morrens.
<i>Taxe déchets</i>	
Pour les jeunes de 18 à 25 ans en formation, diminution de 50% de la taxe, soit CHF 55.- dès 2025, sur présentation annuelle d'une attestation d'études.	Taxe déchets adulte : CHF 110.-
<i>Caméra de vidéosurveillance</i>	
Les amendes liées au dépôt de verre en dehors des heures autorisées disparaîtront. Attention au dépôt sauvage !	La caméra de vidéosurveillance dissuasive, installée en début d'année, restera en place, afin de lutter notamment contre le dépôt de sacs non taxés et dépôt sauvage de déchets aux abords des conteneurs.
<i>Horaires</i>	
Suppression des horaires de dépôt de verre à l'Eco-Point.	Maintien des horaires de dépose des déchets à l'Eco-Point, soit : Tous les jours de 7h00 à 20h00 Dimanche et jours fériés à éviter.

A noter encore que les personnes dans l'incapacité d'apporter leurs déchets à Cugy, pour des raisons médicales, peuvent adresser une demande écrite, avec justificatif, à la Municipalité qui examinera la situation et proposera au besoin des solutions.

VOIRIE



Avant que l'hiver ne s'installe, nous profitons de rappeler aux propriétaires que les haies et arbres doivent être taillés et élagués de façon à ne pas empiéter sur le domaine public, notamment sur les routes et trottoirs. Nous vous en serons fort reconnaissants, notamment lors du déneigement. Vous trouverez toutes les informations utiles à ce sujet sur notre site internet.



www.bretigny.ch/reglementation-taille-des-haies-et-arbres.

Les étangs du Bois des Cloux, situés au lieu-dit Tagada, ont été curés et réaménagés durant le mois de septembre, en collaboration avec la Direction générale de l'environnement. Au gré de vos balades, vous pourrez (re)découvrir ces espaces naturels.



Un panneau, réalisé par le Groupe Passion Nature de Talents solidaires et répertoriant les différentes espèces d'insectes et de batraciens présentes sur ce site, sera prochainement installé aux abords de l'étendue d'eau.

POLICE DES CONSTRUCTIONS

Face aux demandes croissantes qui parviennent à l'administration communale en matière de Police des constructions, un nouveau formulaire a été élaboré, dans le but notamment d'uniformiser le traitement des annonces de travaux. Par conséquent, pour toute demande, nous vous saurions gré désormais de remplir préalablement le formulaire et le retourner au Greffe municipal avec les documents utiles. Sur cette base, la Municipalité déterminera ensuite la procédure applicable.



[Formulaire et informations détaillées sur www.bretigny.ch/demande-autorisation-travaux](http://www.bretigny.ch/demande-autorisation-travaux)

NOUVEAUX HABITANTS ET JEUNES CITOYENS

Comme chaque année, la Municipalité organise sa soirée d'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens (18 ans), à laquelle les personnes concernées ont été personnellement invitées. Cet évènement est aussi l'occasion de réunir les sociétés et associations locales, qui profiteront de ce moment pour présenter leurs activités.

Vous ne faites pas partie des nouveaux habitants, mais vous vous intéressez à la vie de notre village ? Consultez la brochure de présentation, dans laquelle vous trouverez les activités proposées tout au long de l'année dans notre Commune. Disponible en tout temps sur la page d'accueil de notre site internet ou sur demande à l'administration communale, la brochure sera mise à jour en vue de l'évènement.



Présentation des sociétés et activités locales : www.bretigny.ch

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Et si vous trouviez la meilleure solution d'accueil pour vos enfants et vous ?

Trouver une place pour la prise en charge de votre enfant pour aller travailler peut se révéler compliqué. Trouver la solution d'accueil qui lui conviendra le mieux l'est encore plus. En confiant votre enfant au réseau d'accueil familial de jour proche de votre domicile, vous vous assurez de son bien-être et lui offrez un encadrement qui s'adaptera à ses besoins et aux vôtres.



Nous relayons ici plusieurs informations de la Fondation pour l'Accueil de jour des enfants. Pour rappel, celle-ci propose des solutions de prise en charge des enfants dont les parents travaillent, notamment le réseau d'accueil familial de jour proche du domicile.

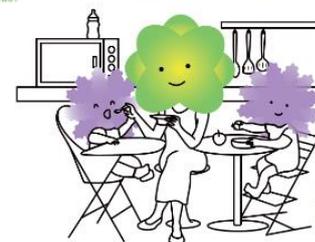
Par ailleurs, la Fondation est à la recherche de nouvelles et nouveaux accueillant·e·s de jour. Vous êtes intéressé·e·s ou vous souhaitez en savoir plus sur les possibilités proposées ? Consultez le site internet ou contactez la fondation !



www.afj.faje-vd.ch

Et si vous repreniez une activité professionnelle à la maison ?

En devenant accueillant·e de jour, vous participez activement à la vie et au développement des enfants que vous accueillez. Cette nouvelle activité rémunérée vous offre la flexibilité et l'autonomie qui vous permettent d'exercer un emploi depuis chez vous !



La Municipalité vous remercie de l'attention portée à ces lignes et vous souhaite un bel automne !

